



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017  
Reçu en préfecture le 28/12/2017  
Affiché le **28 DEC. 2017**  
ID : 039-28390017-20171205-C2017\_31-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 5 décembre 2017**

Membres en exercice : 22  
Présents : 16  
Procurations : 3  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
16/10/2017

**Délibération n° C 2017-31**

**Programme d'équipement des matériels roulants : acquisition complémentaire**

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaients présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Héléne PELISSARD.

Excusées : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Héléne PELISSARD.

Procurations : Madame Natacha BOURGEOIS a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Madame Céline TROSSAT, Madame Françoise VESPA a donné procuration à Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Pascal BOUVIER, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique Fabrice MICHEL (Adjoint au Payeur Départemental), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57, notamment son article L 1424-35 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016 relative aux délégations consenties par son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-7 du 14 février 2017 relative au programme d'équipement 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des Equipements du 30 novembre 2017.

---

Les crédits d'investissement consacrés au renouvellement des matériels roulants et aux réparations dont l'imputation relève de cette section s'élèvent à 1 420 000 € en 2017 (article comptable 21561).

Le coût réel des acquisitions et réparations de ce programme étant désormais déterminé, le bilan financier en fin d'exercice laisse apparaître un solde disponible de 38 773,74 €. Compte tenu des reliquats d'engagements ultérieurs non consommés, le montant total des crédits non affectés s'élève à 47 291,75 €.

L'organisation de la logistique départementale sera modifiée au 1<sup>er</sup> janvier prochain en raison du redéploiement de deux postes de logisticiens au CODIS/CTA. L'adaptation au nouvel effectif dédié aux livraisons des divers matériels et équipements dans les CIS nécessiterait de disposer d'un véhicule dont le volume utile permette d'optimiser le nombre de rotation hebdomadaire.

Les crédits disponibles du programme d'équipement des matériels roulants pourraient ainsi être utilisés à l'acquisition d'un nouveau véhicule logistique. Les quatre véhicules logistiques actuels, de type Renault trafic, seraient redéployés dans les CIS (reconditionnement en VTU) et à la Direction.

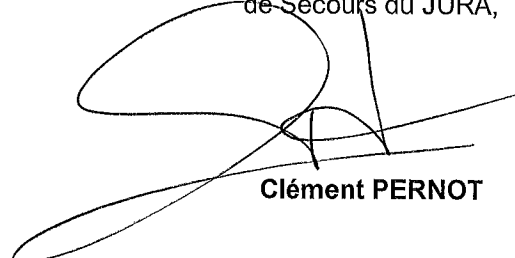
***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider l'affectation des crédits disponibles du programme d'équipement des matériels roulants (article 21561), soit la somme de 47 291,75 €, à l'achat d'un véhicule logistique.***

---

**DECISION N° C 2017-31 DU 5 DECEMBRE 2017**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide l'affectation des crédits disponibles du programme d'équipement des matériels roulants (article 21561), soit la somme de 47 291,75 €, à l'achat d'un véhicule logistique.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 28 DEC. 2017  
Affiché le 28 DEC. 2017  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017